



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 septembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des dispositions du paragraphe 15 de la résolution 2047 (2012), où le Conseil de sécurité m'a prié de continuer de l'informer de la progression de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'accord conclu le 20 juin 2011 entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les Arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe). Il rend également compte des derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil, relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Enfin, le rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations qu'elle a conduites depuis mon rapport précédent, publié le 25 juillet 2012 (S/2012/583).

#### II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Durant la période considérée, la situation dans la zone d'Abyei est restée globalement stable. Une unité de la taille d'une compagnie, comptant 120 à 150 agents de la Police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères, est restée à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, sans mener d'opération à l'extérieur. Sa présence constitue néanmoins une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions 1990 (2011) et 2046 (2012) du Conseil de sécurité.

3. La transhumance des Misseriya via la zone d'Abyei, qui a débuté fin octobre 2011, s'est achevée au cours de la période considérée. À la mi-août, la FISNUA a confirmé que le retour des nomades vers le nord – après un séjour dans la zone d'Abyei et l'État de l'Unité (Soudan du Sud) où ils trouvent sources d'eau et pâturages – s'est achevé sans incident majeur.

4. Les commerçants misseriya ont maintenu leur activité sur le marché de la ville d'Abyei. Parce que les déplacés ngok dinka sont de plus en plus nombreux à regagner la zone d'Abyei du fait du retrait des forces armées soudanaises en mai et juin 2012, les échanges commerciaux entre les deux communautés se sont accrus au cours de la période considérée. Même si aucun incident majeur n'a été signalé, le



maintien de l'ordre commence à poser problème en raison de l'absence de forces de police dans la ville. À cet égard, l'emplacement du marché faisait peser une menace sur la sécurité car la foule y était très dense et il aurait été difficile d'intervenir en cas d'incidents intercommunautaires. La FISNUA a demandé au Comité mixte de contrôle d'Abyei d'envisager de le tenir ailleurs. Le 16 septembre, presque tous les commerçants avaient réintégré l'ancien marché, remis en état avec l'aide de la Force.

5. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, avec le début de la saison des pluies, le Service de la lutte antimines a interrompu ses opérations dans la zone d'Abyei. En revanche, le groupe de déminage éthiopien est resté pleinement opérationnel, prêt à intervenir en cas de menace due à la présence de mines et d'engins non explosés. Le 8 août 2012, il a détruit de tels engins et des munitions qui avaient été découverts près de l'hôpital de la ville d'Abyei le 1<sup>er</sup> août 2012.

### **III. Évolution de la situation politique**

6. L'application de l'Accord du 20 juin 2011 n'a guère avancé au cours de la période considérée. Le mandat du Comité mixte des observateurs militaires ayant été adopté par le Comité mixte de contrôle d'Abyei à sa cinquième session, en juillet 2012, les membres soudanais et sud-soudanais du comité d'observation ont commencé à se déployer dans la zone d'Abyei le 31 juillet 2012. Le 13 septembre, 39 membres du comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires ont participé à une séance de formation préalable au déploiement. Selon l'Accord du 20 juin 2011, le Comité mixte des observateurs militaires a pour missions, entre autres, d'observer et de surveiller la situation du point de vue de la sécurité dans la zone d'Abyei, de vérifier si les allégations relatives à des menaces visant des civils sont fondées et, le cas échéant, d'enquêter sur les faits, et de faire rapport au Comité mixte de contrôle d'Abyei.

7. Ce dernier a tenu sa sixième session du 9 au 11 août, dans la ville d'Abyei. Si la tenue de réunions régulières depuis la quatrième session de juin 2012 est encourageante, aucun progrès n'a toutefois été enregistré à cette dernière session en ce qui concerne les suites données aux décisions prises à la précédente, en juillet 2012. Les parties n'ont notamment pas été en mesure de s'accorder sur la teneur d'une lettre commune à adresser à leurs présidents respectifs pour les informer de la situation et leur demander des instructions en vue du règlement des désaccords relatifs à la création d'institutions chargées d'administrer la zone d'Abyei. Elles ne sont pas non plus parvenues à un accord sur le projet de mandat de l'Équipe spéciale intergouvernementale sur l'aide humanitaire en raison de divergences sur la représentation de chacune d'elles dans l'Équipe et le fait que les activités de celle-ci relèvent ou non du droit soudanais. Enfin, le Comité mixte de contrôle d'Abyei n'a pas adopté le projet de concept des opérations du Service de police d'Abyei, l'expert de police soudanais n'ayant pas assisté à la réunion.

8. Parallèlement, en marge de la sixième session du Comité mixte de contrôle d'Abyei, les principaux chefs traditionnels des Ngok Dinka et des Misseriya sont convenus d'engager des discussions sous les auspices du Comité, dans la perspective d'un dialogue large et ouvert associant toutes les composantes des deux communautés. Dans un communiqué commun où ils ont insisté sur l'importance cruciale du dialogue entre communautés, ils ont confirmé l'intérêt des consultations préliminaires, pris acte du bien-fondé des doléances des Ngok Dinka et appelé de

leurs vœux l'instauration d'un dialogue permanent, sans toutefois préciser d'échéances.

9. Le 16 août, la FISNUA a été informée que le Gouvernement soudanais avait décidé d'envoyer dans la zone d'Abyei, avant la fin du mois, 10 membres du Comité exécutif pour la zone d'Abyei, dont le Président lui a demandé de prévoir l'hébergement et d'assurer la sécurité. Le Comité a été créé par le Gouvernement soudanais après la prise de contrôle de la zone d'Abyei par les forces armées soudanaises en mai 2011. Cette décision faisait suite à une décision analogue du Gouvernement du Soudan du Sud qui, le 26 juin 2012, avait ordonné le transfert du secrétariat de l'ancienne administration de la zone d'Abyei des locaux qu'il occupait à Agok vers la ville d'Abyei, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport. L'Accord du 20 juin 2011 n'étant toujours pas appliqué, ces décisions, qui lui sont toutes deux contraires, ont accru les tensions entre les deux pays. Après cette dernière décision, les deux parties se sont accusées publiquement d'avoir violé l'Accord. Jusqu'à présent, aucune de ces décisions n'a été appliquée. La controverse a néanmoins eu pour effet l'ajournement *sine die* de la septième session du Comité mixte de contrôle de la zone d'Abyei qui devait avoir lieu le 10 septembre à Addis-Abeba.

10. La question du statut définitif de la zone d'Abyei est également restée dans l'impasse pendant la période considérée. Dans le cadre des négociations en cours, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a confirmé aux parties qu'il soumettrait aux Présidents Omar Al-Bashir et Salva Kiir une proposition sur ce point afin qu'ils l'examinent à l'occasion de leur prochain sommet.

#### **IV. Situation humanitaire**

11. Au cours de la période considérée, les déplacés ont regagné à un rythme régulier les régions situées au nord du fleuve Kiir (Bahr el-Arab). Le 10 septembre, la FISNUA a estimé que leur nombre s'élevait à 12 000 personnes, dont 3 500 dans la ville d'Abyei, sur les quelque 110 000 habitants qui ont fui leur domicile en mai 2011.

12. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a établi un descriptif des mouvements de population et évalué les besoins de protection afin de se faire une idée plus précise de la situation globale des civils dans la zone d'Abyei. L'immense majorité des personnes qu'il a interrogées ont déclaré vouloir regagner leur lieu d'origine, dans la zone d'Abyei. Celles qui rentrent, après avoir fait le tour du propriétaire, commencent à construire des abris et se préparent à accueillir leur famille après la saison des pluies. De plus, la plupart des anciens déplacés interrogés ont déclaré se sentir en sécurité là où ils se trouvent. Seuls quelques-uns considèrent la présence de commerçants misseriya au marché de la ville d'Abyei comme une source d'insécurité.

13. La distribution de vivres a continué en août pour un nombre de bénéficiaires estimé à environ 75 000 personnes. Les partenaires de l'Organisation des Nations Unies spécialisés dans les questions de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ont également distribué des semences et des outils agricoles aux déplacés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a continué d'approvisionner déplacés et anciens déplacés en eau potable, la FISNUA envoyant quant à elle des camions d'eau dans les secteurs de nouveau habités où les pompes manuelles et les

centres d'approvisionnement n'ont pas encore été remis en état. La FISNUA a aussi participé à la rénovation d'un puits près de l'hôpital de la ville d'Abyei, aidé les déplacés à reprendre leur activité agricole, formé des infirmières sur le tas, et fourni eau, électricité et mobilier à l'hôpital.

## V. Protection des civils

14. À part des vols de bétail, problème que la FISNUA a résolu sans heurts en étroite collaboration avec les chefs locaux, aucun conflit intercommunautaire n'a été signalé dans la zone d'Abyei au cours de la période considérée. En attendant que les institutions mixtes de la zone d'Abyei soient mises en place et fonctionnent effectivement, la Mission a continué d'appliquer sa stratégie pluridimensionnelle de protection des civils, fondée notamment sur un dispositif de suivi, d'évaluation et d'alerte rapide, des patrouilles diurnes et nocturnes, la promotion d'un dialogue intercommunautaire entre les Misseriya et les Ngok Dinka par l'intermédiaire de leurs chefs traditionnels, et des échanges avec les responsables des Gouvernements soudanais et sud-soudanais.

15. Les menaces directes à la sécurité de la population civile dans la zone d'Abyei sont demeurées minimales, la saison des pluies ayant considérablement restreint les mouvements des communautés et de leurs groupes armés respectifs. Toutefois, les risques d'affrontement seront sensiblement plus élevés au cours des mois à venir, parce que l'on s'attend à ce que les taux de retour des déplacés ngok dinka augmentent et que la prochaine transhumance des Misseriya commence dès la fin de la saison des pluies. Les tensions intercommunautaires demeurent très vives, tout comme le désir de vengeance et de représailles, du fait des destructions subies dans la zone d'Abyei en mai 2011. La FISNUA a commencé à élaborer une nouvelle stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, qui utilise au maximum toutes les ressources militaires et civiles de la mission, pour réduire le plus possible le risque d'affrontements entre les deux communautés.

16. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'autres faits nouveaux en ce qui concerne la surveillance du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, tel qu'il est prévu au paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011).

## VI. Déploiement de la Force de sécurité des Nations Unies pour Abyei

17. Au 1<sup>er</sup> septembre, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 967 éléments sur les 4 200 autorisés (voir annexe I du présent rapport). Les 233 éléments restants doivent être affectés à l'unité aérienne de la Force pour y exercer les fonctions d'observateur militaire ou en tant que force de protection du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

18. La composante militaire de la FISNUA a continué de se déployer dans trois secteurs (voir annexe II du présent rapport). Toutefois, au cours de la période considérée, la plupart des effectifs de la Force ont été déployés le long de grands axes en raison de la grave détérioration des voies d'acheminement suite aux pluies torrentielles. Les bases opérationnelles temporaires qui étaient installées à Um Khariet, Thurpader, Marial Achak, Tejalai, Dungoup, Korognal, Alal, Noong et

Anthony ont été transférées à Farouk, Diffra, Goli, dans la ville d'Abyei, à Bantoum et à Maniang.

19. Pour s'assurer que le retour des déplacés de l'ethnie Ngok Dinka et la fin de la transhumance en sens inverse des nomades de l'ethnie Misseriya vers le nord se fassent dans le calme et l'ordre, la FISNUA a continué d'effectuer de nombreuses patrouilles diurnes et nocturnes. La Police soudanaise chargée de surveiller les champs pétrolifères n'a pas entravé les opérations de la Force au cours de la période considérée.

20. Comme on l'a indiqué précédemment, aucun progrès n'a été accompli s'agissant de la mise en place du service de police d'Abyei. Entre-temps, la FISNUA a poursuivi les préparatifs en vue du déploiement d'une équipe préparatoire de la police composée du conseiller principal et de 11 conseillers pour les questions de police, qui attendent tous actuellement que le Gouvernement soudanais leur délivre un visa. L'équipe préparatoire a pour mission d'aider la FISNUA à arrêter le mandat de la police d'Abyei avec les parties concernées, de conseiller le Chef de la Mission en matière de maintien de l'ordre et de préparer le déploiement de conseillers de police additionnels, tel que prévu dans le mandat de la FISNUA.

## **VII. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière**

21. Le Soudan et le Soudan du Sud n'ont toujours pas mis en place le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qu'ils avaient convenu de créer dans l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité conclu le 29 juin 2011 et l'Accord relatif à la Mission d'appui au contrôle de la frontière conclu le 30 juillet 2011. Ils n'ont pas pu parvenir à un accord sur la zone frontalière démilitarisée et sécurisée pendant les négociations en cours à Addis-Abeba. Le Gouvernement soudanais a continué de contester le tracé de la ligne médiane de la zone démilitarisée dans la vallée du fleuve Kiir/Bahr al-Arab, tel qu'il figure sur la carte proposée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en novembre 2011 que le Conseil de sécurité avait approuvée dans sa résolution 2046 (2012).

22. Entre-temps, la FISNUA a poursuivi les préparatifs de la mise en œuvre du Mécanisme. Le Soudan, le Soudan du Sud et la FISNUA ont maintenu respectivement 32, 30 et 34 observateurs au siège provisoire du Mécanisme à Assosa (Éthiopie). Du 30 juillet au 29 août 2012, les observateurs ont suivi un cours de formation conjoint sur tous les aspects du fonctionnement et du mandat du Mécanisme. La dernière semaine de la formation, du 22 au 30 août, a été organisée avec l'appui du Gouvernement norvégien et axée sur le concept opérationnel du Mécanisme conjoint, les normes de surveillance, les principes de l'esprit d'équipe et une connaissance approfondie des différents accords dont les observateurs seront appelés à surveiller la mise en œuvre.

23. Le 17 août 2012, le Chef de mission de la FISNUA a soumis aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais un projet de plan de mise en œuvre pour le déploiement du Mécanisme, afin de régler les problèmes opérationnels que pose le manque d'infrastructures dans certains emplacements retenus pour les postes de commandement de secteur et les bases d'opérations, et de déterminer le temps

nécessaire pour mettre en place ces infrastructures après la fin de la saison des pluies. Le plan de mise en œuvre, qui doit être appliqué après le lancement du Mécanisme conjoint, sera exécuté en deux phases. Au cours de la première phase, une capacité opérationnelle initiale sera mise en place. Toutes les opérations seraient menées à partir de deux postes de commandement de secteur établis à Assosa (Éthiopie) et Kadugli (Kordofan méridional, Soudan). Chacun des deux secteurs comprendrait deux équipes d'observateurs. Le poste d'Assosa serait responsable des opérations à l'est de la zone d'Abyei et celui de Kadugli couvrirait les opérations à l'ouest de la zone d'Abyei. La pleine capacité opérationnelle serait atteinte d'ici à janvier 2013, date à laquelle le Mécanisme conjoint serait pleinement installé à son siège, dans ses quatre postes de commandement de secteur et dans ses 10 bases d'opérations.

24. Au cours de chacune des deux phases du déploiement, des moyens aériens et des services de protection seraient assurés. Dans la lettre qu'elle a adressée aux deux parties, la FISNUA les a également priées d'affecter 36 observateurs additionnels au siège provisoire d'Assosa avant fin octobre en vue de leur orientation. Au 10 septembre 2012, la FISNUA n'avait pas reçu de réponse de l'un ou l'autre gouvernement.

25. Au cours de la période considérée, le personnel du Service de la lutte antimines a travaillé avec la FISNUA en vue d'intégrer pleinement ses activités dans la planification des opérations futures du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Une fois que le Mécanisme conjoint sera opérationnel, le personnel du Service de la lutte antimines aidera les équipes de surveillance à opérer en toute sécurité dans l'ensemble de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

## **VIII. Appui à la Mission**

26. Au cours de la période considérée, la FISNUA a continué d'œuvrer à améliorer les conditions de vie difficiles des contingents. L'approvisionnement, la qualité et la quantité des aliments destinés aux troupes s'étaient considérablement améliorés pendant la période. Du fait de la détérioration des axes routiers entre les entrepôts des fournisseurs à Wau (Soudan du Sud) et le point de livraison central dans la zone d'Abyei, les denrées et les rations alimentaires sont transportées au moyen d'un hélicoptère MI-26. Toutefois, les chargements partant du point de livraison central dans la zone d'Abyei à destination des sites de compagnie de la composante militaire étaient acheminés par la route. À cet égard, la mission a également mis à la disposition du Programme alimentaire mondial, dans le camp de la ville d'Abyei, un entrepôt de type « rub hall » d'une capacité de 300 tonnes pour le stockage de l'aide alimentaire d'urgence.

27. Environ la moitié des contingents de la FISNUA continue de résider dans des tentes. Le transfert de 204 unités en dur préfabriquées de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à la zone d'Abyei est presque achevé. Les tentes militaires éthiopiennes, qui avaient été endommagées durant les pluies torrentielles de juin 2012, ont été remplacées par des tentes des Nations Unies provenant de la MINUAD et du centre de services d'appui mondial de Brindisi (Italie). La FISNUA a également achevé le transfert de huit engins lourds du génie de la MINUAD. Les unités en dur, les tentes et le matériel lourd du génie permettront à la Mission de commencer les travaux dès la fin de la saison des pluies. Les troupes

de la FISNUA continueront, pendant la saison des pluies, de résider en hauteur le long de l'axe d'approvisionnement principal (nord-sud) traversant la zone d'Abyei.

28. Du 16 juillet au 2 août 2012, la FISNUA a mené à bien la première relève de 1 538 membres du contingent éthiopien, au moyen d'un avion L-100, qui a fait l'objet d'une lettre d'attribution de l'Éthiopie, par l'aérodrome de Kadugli (Kordofan méridional, Soudan), le Soudan étant le point d'entrée et le point de sortie. Du fait de la détérioration de l'état des routes et pour anticiper une réduction de la capacité opérationnelle lorsque les unités opérationnelles se passent la main, la relève a dû être effectuée par 93 vols d'hélicoptères MI-8, aller et retour, pour transporter les troupes entre Abyei et Kadugli.

29. La Mission a continué de renforcer les capacités opérationnelles du siège provisoire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Assosa (Éthiopie). La FISNUA y a affecté 11 membres du personnel international civil d'appui aux missions. Elle a continué de fournir aux observateurs soudanais et sud-soudanais un appui en matière de logement, de transport, de services de santé, de communication et de technologies de l'information et des communications. Elle a également poursuivi les négociations avec le Gouvernement éthiopien sur les procédures opérationnelles qui devront entrer en vigueur dès que le Mécanisme conjoint aura commencé à fonctionner. Ces procédures concernent notamment l'accès au siège provisoire à Assosa et l'utilisation de l'aérodrome.

30. Au cours de la période considérée, la Mission a demandé au Gouvernement soudanais de délivrer des visas d'entrée et de résidence additionnels pour son personnel. Toutefois, 31 demandes de visas de résidence pour le personnel d'appui de la Mission et 4 demandes de visas additionnels pour le personnel des services organiques sont toujours en attente.

## **IX. Incidences financières**

31. Dans sa résolution 66/241 B du 21 juin 2012, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, un crédit de 257,9 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la FISNUA. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 27 novembre 2012, le coût du fonctionnement de la mission sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice 2012-2013. Au 12 septembre 2012, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA atteignait 93,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 2 517,5 millions de dollars. Les remboursements au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents pour les périodes allant jusqu'au 31 mai 2012 et 31 mars 2012 respectivement ont été remboursés, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

## **X. Observations et recommandations**

32. Bien que la situation en matière de sécurité dans la région d'Abyei soit demeurée calme, si l'on permet que l'impasse persiste entre les deux parties concernant la création d'une administration commune et du Service de police

d'Abyei, qui sont prévus dans l'Accord conclu le 20 juin 2011, cela risque d'enrayer voire de réduire à néant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord.

33. L'ouverture d'entretiens préliminaires directs entre les chefs traditionnels des ethnies Ngok Dinka et Misseryia est une évolution encourageante mais la situation demeure extrêmement précaire. Pour que ces entretiens puissent aboutir comme prévu à un dialogue ample et approfondi conduisant à la réconciliation et la coexistence pacifique, il est impératif que le Comité mixte de contrôle d'Abyei, le cadre politique chargé de superviser l'organisation du dialogue, veille à ce que ce dialogue s'inscrive dans un plan d'action précis assorti d'un calendrier, qui prévoit des résultats concrets et de réels dividendes de la paix pour les deux communautés. La FISNUA entend continuer de prêter son concours au Comité mixte à cet égard.

34. Je continue de déplorer vivement que la tenue de la septième session du Comité mixte de contrôle d'Abyei, prévue le 10 septembre 2012, ait été ajournée et que les parties ne soient parvenues à s'entendre sur les questions en suspens liées à la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Les divergences persistantes sur la mise en place des institutions chargées d'administrer la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei et sur la fourniture de l'aide humanitaire à toutes les populations touchées dans la zone, en particulier, risquent de remettre en question voire d'annuler tous les progrès accomplis grâce à l'action menée en vue de rétablir la paix et la sécurité. Je prie donc instamment les Gouvernements soudanais et sud-soudanais de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui risquent d'entraver la mise en œuvre de l'Accord et de compliquer la tâche consistant à déterminer le statut final de la zone d'Abyei. Par ailleurs, les deux coprésidents du Comité mixte devraient s'efforcer de collaborer étroitement sur toutes les questions d'intérêt commun concernant la zone.

35. Pour que les nombreux déplacés qui doivent revenir dans la zone d'Abyei puissent se réinstaller durablement, il est nécessaire que les parties veillent à ce que le Comité soit en mesure de s'acquitter pleinement et efficacement des tâches qui lui ont été confiées et que les différends concernant l'administration de la zone soient une fois pour toutes réglés. Celles-ci devraient également prendre d'urgence des mesures en vue d'éliminer tous les obstacles existants qui entravent la fourniture d'une aide humanitaire aux populations touchées, et notamment définir le mandat de l'équipe spéciale intergouvernementale chargée de l'aide humanitaire pour Abyei. Le détachement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'un coordonnateur principal pour l'aide humanitaire dans la zone d'Abyei contribuera à faciliter la fourniture d'une aide à la population. Je prie instamment les Gouvernements soudanais et sud-soudanais d'apporter à ce dernier leur pleine coopération et leur soutien.

36. Il importe également au plus haut point que toutes les parties concernées mettent rapidement en place les institutions communes pour la zone d'Abyei afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population locale. La création d'une force de police locale commune, en particulier, est indispensable pour combler le vide laissé après le retrait des forces soudanaises et sud-soudanaises. De plus, la population locale et les intervenants humanitaires seraient ainsi moins exposés aux risques potentiels posés par les activités de groupes criminels. Enfin, j'espère que les progrès qui seront accomplis dans la mise en place des institutions locales aboutiront à un accord sur un autre dispositif de sécurité pour le complexe pétrolier de Diffra, permettant ainsi le retrait de la Police soudanaise.

37. Il reste qu'il demeure indispensable que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière devienne opérationnel pour désamorcer les tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud et instaurer la confiance mutuelle entre les deux États afin qu'ils développent des relations de bon voisinage. Je félicite les deux gouvernements d'avoir récemment détaché des observateurs nationaux au siège provisoire du Mécanisme à Assosa, tout en les priant de parvenir rapidement à un accord sur la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, de manière à ce que le Mécanisme puisse entrer en fonction immédiatement. La FISNUA a déployé des contingents, des observateurs militaires, du personnel d'appui et des moyens aériens pour faciliter les premières opérations du Mécanisme, et est prête à intervenir.

38. Dans la résolution 2047 (2012), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de réexaminer le mandat de la FISNUA après une période de quatre mois. Compte tenu de l'état actuel d'avancement du processus de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, de l'insécurité qui règne le long de la frontière et de la situation politique et en matière de sécurité dans la zone d'Abyei, je recommande que le mandat de la Force et le niveau des contingents soient maintenus et que le Conseil de sécurité envisage de proroger à nouveau de six mois le mandat actuel de la FISNUA.

39. En conclusion, je tiens à exprimer à nouveau ma très profonde sympathie au Gouvernement et au peuple éthiopiens à la suite du décès du Premier Ministre, Meles Zenawi, qui a consacré d'immenses efforts et œuvré inlassablement au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la zone d'Abyei. J'espère sincèrement que son successeur maintiendra l'aide précieuse qu'apporte le Gouvernement éthiopien au travail mené par la FISNUA.

40. Je tiens aussi à remercier mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, ainsi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par Thabo Mbeki, des efforts suivis qu'ils ont consentis pour aider les deux parties à aplanir leurs divergences persistantes sur les modalités pratiques de l'application des divers accords qu'elles ont signés. Je remercie en outre le Chef de mission, le général de corps d'armée Tadesse Werede Tesfay, ainsi que le personnel de la FISNUA, pour les efforts soutenus qu'ils déploient dans des conditions souvent très difficiles en vue d'aider à assurer le retour à la normale dans la zone d'Abyei, notamment en favorisant la réconciliation et la coexistence pacifique entre les différentes communautés.

## Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force  
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei,  
y compris le Mécanisme conjoint de vérification  
et de surveillance de la frontière**

<i>Pays</i>	<i>Statut</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Bénin	Experts en mission	3		
	Contingent militaire	1		<b>4</b>
Bolivie	Experts en mission	3		
	Contingent militaire	1		<b>4</b>
Brésil	Experts en mission	1		
	Contingent militaire	2		<b>3</b>
Burundi	Experts en mission	1		<b>1</b>
Cambodge	Experts en mission	1		<b>1</b>
El Salvador	Experts en mission	1		<b>1</b>
Équateur	Experts en mission	1		<b>1</b>
Éthiopie	Experts en mission	79	4	
	Contingent militaire	3 603	202	<b>3 888</b>
Fédération de Russie	Experts en mission	1		
	Contingent militaire	2		<b>3</b>
Ghana	Experts en mission	3		
	Contingent militaire	2		<b>5</b>
Guatemala	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	1		<b>3</b>
Guinée	Experts en mission	2		<b>2</b>
Inde	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	2		<b>4</b>
Indonésie	Experts en mission	1		
	Contingent militaire	1		<b>2</b>
Kirghizistan	Experts en mission	1		<b>1</b>
Malaisie	Experts en mission	1		<b>1</b>
Mongolie	Experts en mission	2		<b>2</b>
Mozambique	Experts en mission	1		<b>1</b>
Namibie	Experts en mission	1		
	Contingent militaire	1		<b>2</b>
Népal	Experts en mission	3		
	Contingent militaire	2		<b>5</b>
Nigéria	Experts en mission	3		<b>3</b>
Paraguay	Experts en mission	1		<b>1</b>
Pérou	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	1		<b>3</b>
Philippines	Experts en mission	1		
	Contingent militaire	1		<b>2</b>
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1		
	Contingent militaire		1	<b>2</b>

---

<i>Pays</i>	<i>Statut</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>
Rwanda	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	2		<b>4</b>
Sierra Leone	Experts en mission	3		<b>3</b>
Sri Lanka	Experts en mission	5		
	Contingent militaire	1		<b>6</b>
Ukraine	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	2		<b>4</b>
Uruguay	Contingent militaire	1		<b>1</b>
Zambie	Experts en mission	1		<b>1</b>
Zimbabwe	Experts en mission	2		
	Contingent militaire	1		<b>3</b>
<b>Total</b>				<b>3 967</b>

---

